

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42573

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 8361 de Mme Autain

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« hausse »,

insérer le mot :

« significative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à garantir que le montant des pensions de retraite de nos concitoyens ne diminuera pas.